



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

N° 66

Janvier-Février 2020

Actualité

Pouvoir d'achat des retraités
Agirc-Arrco : Exit la garantie
minimale de points 2

Actualité

Plan d'urgence hôpital
Rapport du COR du 21 novembre :
Alarmisme excessif 3

Vie interne

Grand débat :
Point d'étape.
La journée du 23 janvier.
Le débat dans les régions. 4-5

Autonomie.

Les chiffres de la CNAM 2019
Le tarif des Ehpad. 6

Actualité

Conseil Départemental de la
Citoyenneté et de l'Autonomie :
Retour d'expérience d'une Vice-
présidente formation « âge » 7

Ferpa

Comité exécutif des 5 et 6
décembre. 8

NOUVELLE ANNÉE SOUS LE FEU DES MÉDIAS

Il aura fallu l'épisode des gilets jaunes puis le projet de retraite universelle pour qu'enfin les organisations syndicales retrouvent une certaine audience auprès des pouvoirs publics.

Dans ce dossier, ce sont les actifs d'aujourd'hui qui seront impactés par le futur système de retraite. Toutefois, ce sont ces futurs retraités qui constitueront notre organisation de demain. En outre, nous ne sommes pas certains, qu'à plus long terme, les retraités d'aujourd'hui ne seront pas impactés également.

Dans sa démarche, l'UNSA Retraités soutient et s'engage pour l'action menée par l'UNSA.

Parallèlement, nous avons lancé notre « grand débat » sur le thème des conditions de vie des retraité-e-s. Vous avez été nombreux à participer aux réunions régionales rassemblant des militants actifs et retraités pour échanger sur ce thème et nous vous en remercions.

Nous nous retrouverons le 23 janvier, à Paris, en colloque, toujours sur le même thème, afin de compléter nos réflexions, autour de trois tables rondes. Nous espérons la participation de tous les départements et toutes les régions, actifs et retraités, ainsi que des membres du bureau national retraités, mais également les représentants des pôles et des fédérations. Des Secrétaires Nationaux de l'UNSA seront également présents.

Dans les jours suivants, nous rédigerons une synthèse nationale sur la base des travaux régionaux. Cette synthèse nous permettra d'élaborer un manifeste qui nous servira de support pour entrer en contact avec les candidats aux futures élections municipales prévues fin mars.

En ce début 2020, au nom du Secrétariat, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année, santé et bonheur.

Jean-Marc Schaeffer



Sommaire



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Pouvoir d'achat des retraités

Revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2020 : Le compte n'y est toujours pas!

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la valeur de service du point des retraites complémentaires Agirc-Arrco a été revalorisée de 1% (valeur du point : 1.2714 €).

La loi de finances de la Sécurité sociale adoptée le 3 décembre 2019 précise les modalités de revalorisation des pensions relevant des régimes obligatoires de base.

La pension de base du régime général (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), les pensions des régimes de retraite assimilés ainsi que les pensions de la Fonction publique et des régimes spéciaux seront revalorisées selon les modalités suivantes :

Les pensions brutes inférieures à 2000 euros (soit 1874 euros net) seront revalorisées selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur l'année 2019 (estimé à 1% en 2019).

Les pensions supérieures à 2000 € brut seront revalorisées de seulement 0.3% comme en 2019.

L'UNSA Retraités s'interroge sur la légalité de cette revalorisation à deux vitesses, pourtant confirmée par le Conseil Constitutionnel.

Correction des effets de seuil entre 2000 et 2014 €

Cependant, pour corriger les effets de seuil, 3 taux de revalorisation intermédiaires seront appliqués et donneront lieu à un rappel en mai 2020. Ces taux sont les suivants :

De 2000 à 2008 €, on appliquera une hausse de 0.8% sera appliquée.

De 2008 à 2012 €, la hausse sera de 0.6%.

De 2012 à 2014 € la hausse sera limitée à 0.4%.

Des retraités injustement traités

Les retraités les plus pénalisés par ce mode de revalorisation :

Les retraités des catégories A de la Fonction Publique,
Les cadres et agents de maîtrise des régimes spéciaux...

L'évolution de leur pension sera limitée une nouvelle fois à 0.3% soit une perte cumulée en deux ans de 2.2% par rapport à l'évolution de l'indice des prix.

Le compte n'y est pas

Pour maintenir le niveau de nos pensions, il faudrait qu'elles soient indexées sur l'évolution du revenu mensuel de base.

Il est totalement inacceptable que nos pensions de retraites ne soient pas, a minima, revalorisées du montant constaté de l'indice des prix à la consommation, soit un minimum de 1% pour tous en 2020.

La majoration de 1.7 point de CSG doit être intégralement compensée pour tous. Cette revendication conserve toute son actualité !

Les retraités ont beaucoup perdu entre 2017 et 2019 : entre 3% et 4.8% de pouvoir d'achat, selon les estimations de l'UNSA Retraités (Voir notre dossier N° 11 de mai 2019). Un rattrapage de leur pouvoir d'achat s'impose. Particulièrement, pour les petites retraites. Rappelons que pour l'UNSA Retraités, une retraite décente, c'est au minimum une pension égal au SMIC pour une carrière complète.

Pour en savoir plus : Consultez notre dossier « Janvier 2020 : Comment seront revalorisées nos pensions ? » dans la rubrique « actualités » de la page UNSA Retraités site unsa.org

AGIRC ARRCO :

Exit la Garantie Minimale de Points...

La Garantie Minimale de Points (GMP) était destinée aux cadres salariés et aux personnes possédant le statut de cadres assimilés travailleurs dépendants du régime de retraite Agirc.

En 2018, pour bénéficier de la GMP, le niveau de rémunération du cotisant devait être inférieur au plafond de la Sécurité Sociale (39 732 euros/an soit 3 311 euros/mois) ou alors compris entre ce plafond et le Salaire charnière (43 977,84 euros/an soit 3 664,82 euros/mois).

La garantie minimale de points s'appliquait dès lors que le salarié n'atteignait pas le minimum de 120 points Agirc de retraite complémentaire.

Disparition...

A compter du 1^{er} janvier 2019, la cotisation GMP disparaît ainsi que la cotisation AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement) et aussi la Contribution exceptionnelle et temporaire (CET), mais deux nouvelles contributions sont mises en place :

- La CEG ou **Contribution d'équilibre général** qui concerne tous les salariés, cadres et non cadres et qui a une double vocation :
 - compenser, en se substituant à l'AGFF, les charges financières incombant aux caisses de retraite dans le cadre du départ à la retraite d'un salarié avant l'âge légal,
 - remplacer la GMP qui permettait aux salariés concernés de maintenir leurs droits en obtenant, à minima, 120 points/an de retraite complémentaire.
- La CET ou **Contribution d'équilibre technique** qui ne s'appliquera qu'aux salariés ayant un salaire supérieur au plafond mensuel de la Sécurité sociale.

Cotisations...

En 2018, pour acquérir au minimum 120 points/an, le montant de la cotisation GMP, calculée à partir du plafond de la Sécurité Sociale et du plafond du Salaire charnière, était de 72,71 euros/mois répartis en 45,11 euros à la charge de l'employeur et 27,60 euros à la charge du salarié

Et donc, au premier janvier 2019 les personnels concernés doivent toujours obtenir les 120 points via la CEG mais, quid de l'employeur qui lui ne cotisera plus et économisera 45,11€ par mois ?

Dossier complexe, c'est évident, mais la conclusion est accessible à tous: les salariés cotisent à cette nouvelle contribution d'équilibre général, mais les employeurs ne cotisent plus !

Plan d'urgence hôpital

Une annonce, des réalités

Dans son plan d'urgence pour l'hôpital, présenté le 20 novembre dernier, le Premier ministre a avancé la somme de 1.5 milliards d'euros sur trois ans.

Cette proposition ne satisfait pas les professionnels de santé travaillant dans le secteur hospitalier, et parmi eux ceux qui sont organisés au sein de l'UNSA Santé-sociaux.

La somme annoncée est à mettre en regard du budget global des hôpitaux, de l'ordre de 84 milliards d'euros. De plus, cet effort financier en faveur des hôpitaux sera réparti sur trois exercices.

Pour l'année 2020, l'amendement au Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, adopté par l'Assemblée Nationale prévoit une rallonge budgétaire de 100 millions d'euros pour les Ehpad et 200 millions pour l'hôpital. Pas sûr que cela suffise à ouvrir le nombre de lits qui font défaut dans trop de services.

Reprise par l'Etat de la dette des hôpitaux.

La dette des hôpitaux s'élève à 30 milliards au total. Elle est la conséquence, pour une large part du système de tarification à l'acte en vigueur depuis dix ans.

La reprise de cette dette par l'État va dans le bon sens, mais s'arrête en chemin. Actuellement, l'État emprunte à taux négatif. Les hôpitaux, ont, eux leur budget grevé par les intérêts de leur dette dont le taux s'élève à 2.5% parfois plus lorsqu'ils ont souscrit des emprunts toxiques.

En prenant à sa charge 10 milliards de dette, l'État décharge les hôpitaux de 92 millions d'euros d'intérêts. S'il était allé au bout de sa démarche en prenant l'intégralité de la dette à sa charge, il aurait restitué aux hôpitaux plus de souplesse budgétaire et une meilleure capacité d'initiative pour répondre à la crise qu'ils traversent.

Des personnels fidélisés ?

L'hôpital public subit une véritable hémorragie de personnels de santé au bénéfice du secteur privé ou libéral. En cause, les mauvaises conditions de travail et les rémunérations sans rapport avec la qualification et la charge de travail imposée.

Les réponses apportées à ce jour prétendaient améliorer le fonctionnement des services par des méthodes d'organisations. On voit le résultat lorsqu'on est obligé d'hospitaliser des enfants relevant d'urgences pédiatriques à 200 km de Paris faute de lits disponibles.

Les primes annoncées dans le plan d'urgence ne satisfont les personnels

ni par leur niveau ni par les critères d'éligibilité : exercice en région parisienne ou compétences acquise en gériatrie.

Là non plus les réponses ne sont pas au niveau des attentes.

Un système fortement dégradé

Notre Grand débat qui s'amorce permet de le constater. Les retraités, dans leur rapport au milieu hospitalier, font la dure expérience d'une dégradation de notre système de santé. Avec le sentiment d'une moindre mobilisation des moyens plus on avance en âge. Inquiétant !

Rapport du COR du 21 Novembre :

Alarmisme excessif ?

Le 21 novembre, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié sur commande du gouvernement un rapport portant sur les « Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030 ».

Trois jours avant la publication du rapport, grâce à des fuites opportunes, nombre de média affichaient déjà des « unes » alarmistes : « **Un trou de 8 à 17 milliards d'euros** » (Le Point, le Figaro), « **Le déficit, c'est maintenant !** » (Les Echos), « **Déficit des retraites : les économies auxquelles vous n'échapperez peut-être pas** » (Capital)...

Le trou en question est à relativiser par rapport à la masse des sommes consacrées au financement des retraites : 324.9 milliards en 2018.

8 milliards, c'est 2.5% du total, 17 milliards, c'est 5.2% ! Ce déficit n'est pas à négliger, mais il est très relatif et sans commune mesure avec les menaces qui pesaient sur notre système des retraites il y a trois décennies. Pas de quoi justifier l'alarmisme de certains.

Quelles sont les causes de ce déficit ?

Le COR, en pointe une depuis plusieurs années : la réduction de la masse salariale dans la Fonction Publique, par le gel du point d'indice et par la suppression massive d'emplois, pèse lourdement sur le financement des retraites, du fait de la réduction des cotisations.

La non-compensation de certaines exonérations de cotisations, prévue par le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2020, prive le financement des retraites de deux milliards d'euros.

La baisse des transferts de l'Unedic et de la Caisse d'Allocations Familiales vers les caisses de retraite entraîne aussi une diminution des rentrées de l'ordre de 2 milliards d'euros.

En corrigeant ces paramètres, en prenant en compte les réserves des régimes de retraite, (5.6% du PIB), voire en affectant tout ou partie de la CRDS aux retraites à compter de 2025, date à laquelle la dette sociale sera apurée, le financement du système des retraites serait largement à l'équilibre.

Faire payer les retraités ?

Le gouvernement veut peser sur les paramètres : cotisations, âge d'ouverture des droits, durée de cotisation, voire montant des pensions, Si l'on voulait utiliser ce dernier levier pour retrouver l'équilibre des régimes des retraites, il faudrait, selon les projections du COR, baisser le niveau des pensions de 3 à 5.5% par rapport au revenu des actifs sur la période 2020-2025.

Les retraités auraient du mal à l'accepter après plusieurs années d'érosion de leur pouvoir d'achat.

GRAND DÉBAT DE L'UNSA RETRAITÉS

Vous êtes nombreux à avoir participé, au sein de votre région, au « Grand débat de l'UNSA Retraités » sur le thème des conditions de vie des retraité-e-s. Toutefois, certaines régions ont dû annuler ou reporter leur réunion pour des raisons de grève des transports.

Nous avons déjà reçu les synthèses de certaines régions, et nous vous en remercions.

Nous nous retrouverons à Paris, en colloque national, le 23 janvier, autour de trois tables rondes :

- Place du retraité dans la société,
- Pouvoir d'achat des retraité-e-s,
- Accès à la santé, autonomie.

Dans les jours qui suivront, le Secrétariat National élaborera une synthèse à partir de vos retours.

Elle sera diffusée très largement.

Puis, sur ces mêmes éléments, dans le cadre de la prochaine campagne électorale (municipales), nous vous proposerons un manifeste qui pourra vous servir de base pour que chaque UD puisse contacter les candidats locaux.

Dès maintenant, les Délégués départementaux et régionaux de l'UNSA Retraités peuvent prendre leurs dispositions pour participer à ce colloque.

Mais nos réflexions ne doivent pas se cantonner uniquement aux retraité-e-s. La participation d'actifs est vivement souhaitée. Ainsi, nous invitons les responsables de pôles ainsi que des Fédérations. Les Secrétaires Généraux des départements et des régions sont également invités.

Afin de préparer au mieux ce colloque, nous demandons aux participants de s'inscrire avant le 6 janvier par mail : retraite@unsa.org

COLLOQUE DE L'UNSA RETRAITÉS
23 janvier 2020 de 10h00 à 16h00
Auberge Yves Robert
20 Esplanade Nathalie Sarraute
75018 PARIS



GRAND DÉBAT !

Unsa Retraités Guadeloupe (Pointe-à-Pitre 16 décembre)

Des constats, des revendications...

Les retraités plutôt des victimes que des oubliés :

- victimes par l'augmentation de la CSG, enfants et petits-enfants).

Les retraités, plus une richesse qu'un coût :

- La situation de retraité renvoie à la notion de mémoire, à la connaissance et à l'expérience.
- Les retraités se substituent aux insuffisances de l'Etat.

Préserver l'autonomie des retraités :

- Ils ont besoin d'une autonomie « globale » : physique, intellectuelle, numérique et financière.
- Proposition pour la préserver : favoriser des visites régulières chez le médecin traitant à la retraite.

La journée du jeudi 23 janvier

Colloque national

« Les conditions de vie des retraités »

Matinée :

- Propos introductif du secrétaire général de l'UNSA (ou d'un secrétaire national).
- Table ronde : La place du retraité dans la société, animée par Jean-Louis Biot.

Intervenants : Henri LOURDELLE, représentant de la FERPA et Jean-Marc SCHAEFFER, secrétaire général de l'UNSA Retraités.

- Table ronde : Niveau de vie et pouvoir d'achat des retraités, animée par Jean-Louis Biot

Intervenants : Henri LOURDELLE, représentant de la FERPA et Dominique CORONA (ou... ?), secrétaire national de l'UNSA.

Après-midi :

- Table ronde : Accès à la santé et perte d'autonomie, animée par Jean-Paul Tripogney.

Intervenants : Mme Dominique JOSEPH, secrétaire générale de la Mutualité, Martine VIGNAU, secrétaire nationale de l'UNSA.

Propos conclusif et adoption du principe d'un document de synthèse.



GRAND DÉBAT !

Dans les régions

Occitanie (Lézignan Corbières 26 novembre)

Les attentes de l'UNSA Retraités :

Citoyen à part entière

La volonté d'être représentés es qualité dans les instances consultatives compétentes pour la gestion des caisses de retraite (y compris dans la réforme à venir si réforme il y a).

Préserver l'autonomie des retraités :

- Les moyens consacrés aux EHPAD et leurs taux d'encadrement doivent augmenter.
- L'offre en établissements publics doit être augmentée significativement.
- Les taux de profits réalisés dans les établissements privés sur le dos des personnes âgées dépendantes, d'un niveau presque confiscatoire, doivent être sévèrement encadrés....

Des services de qualité :

Des services de proximité accessibles dans le quartier ou le village doivent être garantis à tous les retraités, qu'il s'agisse de commerces, de services à la personnes ou d'accès aux services administratifs.

Hauts de France (Compiègne 19 novembre)

Parmi les idées fortes :

Déserts médicaux :

- Reviendra-t-on un jour sur la sacrosainte liberté d'installation des médecins ?

- Les dispositions jusqu'à maintenant sont prises et financées par les collectivités territoriales (exemple des maisons médicales) alors que c'est une question de solidarité nationale.

Retraite décente :

- On peut parler d'indécence pour les gens qui n'ont pas eu de carrière complète ou qui ont des montants de pension inférieurs à 900€...

**Des idées, des attentes,
des propositions, parmi
beaucoup d'autres...**

Bretagne (Brest 10 décembre)

Les retraités, une richesse :

Il ne doit pas y avoir de coupure entre le monde du travail et les retraités. Les retraités représentent une richesse par la transmission de leur expérience. Il faut valoriser les partenariats transgénérationnels.

Les retraités ont un poids économique de première importance : vie associative et vie locale (commerces de proximité et emplois à domicile ou en Ehpad..., aide aux gardes d'enfants...)

Pouvoir d'achat :

Trop de retraités sont obligés de cumuler emploi et retraite pour boucler leurs fins de mois.

Place du retraité dans la société :

Loin d'être un poids pour la société, le retraité continue d'être un atout. La pension perçue n'est que le versement d'un salaire différé pour du travail effectué pendant son activité

Nouvelle Aquitaine (Bordeaux 10 décembre)

Les retraités, une richesse :

Acteurs de la société civile : élus locaux engagés au CDCA, bénévoles.
Soutiens familiaux : aidants des parents âgés, soutiens financiers des enfants et petits enfants.

Pouvoir d'achat :

Une retraite conforme aux droits acquis par les besoins et répondant aux besoins des retraités pour une vie digne.
Ne pas supprimer les pensions de réversion, les maintenir sans conditions de ressources.

Dépendance :

Reste à charge zéro pour les Ehpad.

Droits des retraités :

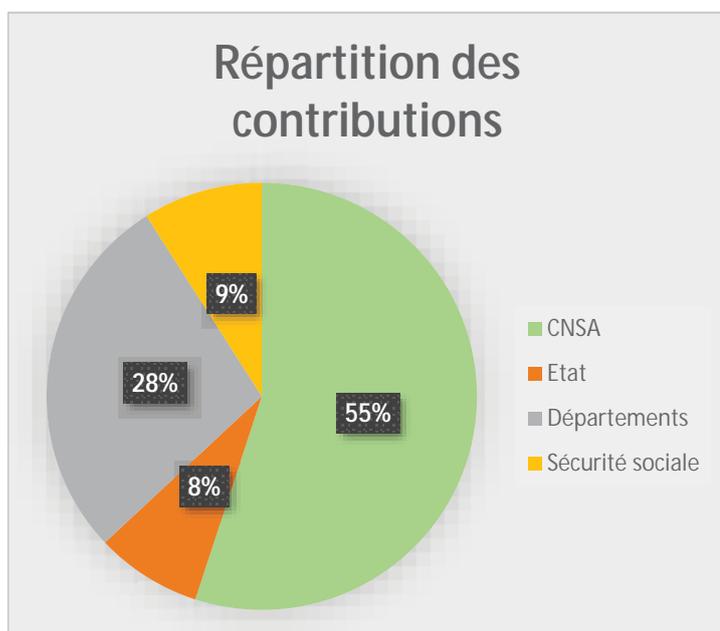
Respect des droits des femmes retraitées victimes des aléas de la vie : parenthèse de carrière, congés parentaux, divorce.
Droit à une mort décente.

Les chiffres de la CNSA 2019

En 20 ans, de 1998 à 2018, l'espérance de vie a progressé de 2.3 ans pour les femmes et de 3 ans pour les hommes.

Sur 17.2 millions de plus de 60 ans, 1.3 millions de bénéficiaires de l'Aide personnalisée à l'autonomie, soit 7.6% des plus de 60 ans.

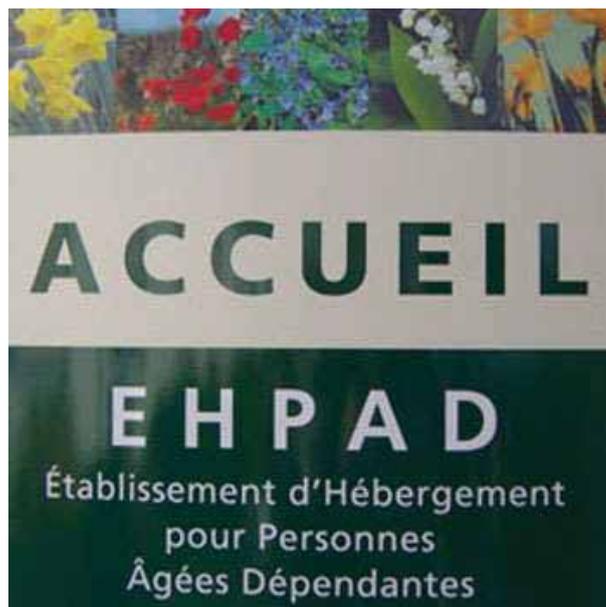
En 2017, la contribution de l'Etat à la compensation de la perte d'autonomie s'élevait à 23.6 milliards d'euros.



8,5 milliards d'aide sociale à l'autonomie ont été accordés pour les personnes âgées en 2017.

**46% pour l'aide aux personnes en établissement,
54% pour l'aide aux personnes à domicile.**

(Source : CNSA)



Le tarif médian des Ehpad en 2018

Le prix médian mensuel d'un hébergement en chambre individuelle en Ehpad s'élevait 1977 € en 2018, soit une augmentation de 24€ par rapport au tarif médian 2017 (1.22% d'augmentation pour une évolution de l'indice des prix de 1% en 2017)

Ce prix médian mensuel variait de 1842 € en Ehpad public à 2710 € en Ehpad privé commercial.

Ramené à la pension moyenne de droit directe en décembre 2017 (1331 € net selon la DRESS), ces tarifs représentent respectivement 138 % et 203% de la pension moyenne à la même période.

Et il s'agit de tarifs médians, c'est-à-dire que la moitié des tarifs pratiqués sont supérieurs à ces chiffres !

La dispersion des tarifs :

Toutes catégories confondues, dans les 10% d'Ehpad les moins chers (1^{er} décile), le prix médian d'une chambre individuelle s'élevait à 1697 euros en 2018.

Dans les 10% d'établissements les plus chers (9^e décile) il atteignait 2861 euros, soit 68.5% de plus que le tarif médian du 1^{er} décile.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

Retour d'expérience de Christiane Martel, Vice-présidente de la formation « âge » du CDCA du Var.



Infos Retraités : Christiane, tu es vice-présidente du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) du Var. Globalement comment fonctionne cette instance consultative importante dans ton département ?

Christiane Martel : Le CDCA du Var (87 membres) se réunit 2 fois par an. Il existe 2 formations spécialisées Personnes Agées / Personnes Handicapées. Dans la formation Personnes Agées, que je préside, on consacre un temps d'information et d'échanges sur un service, une action : c'est enrichissant d'entendre et de confronter les avis des usagers, des professionnels, des élus, des institutions, des financeurs...

On rencontre des difficultés pour atteindre le quorum imposé par les textes. Je regrette aussi que le CDCA soit peu connu : une meilleure communication de la part du Conseil Départemental, une place sur le site du Département sont des demandes de l'UNSA.

IR : Les attentes et besoins des citoyens concernés (personnes âgées et personnes handicapées) y sont-ils réellement exprimés, recensés, pris en compte ? Le CDCA questionne-t-il parfois les intéressés sur des sujets les touchant directement ?

CM : Au CDCA, en ce qui nous concerne, l'UNSA est leur porte-parole. Par notre présence auprès des retraités, dans l'Interprofessionnel, nous connaissons leurs problèmes, leurs aspirations.

Nous avons mis en place un groupe de travail composé des titulaires, des suppléants et de militants de différents syndicats de l'UNSA qui nous apportent leur expertise. Cette aide éclaire la position de l'UNSA.

Nous participons à tous les travaux (Plénières, formations spécialisées, groupes de travail), et nous intervenons pour l'amélioration de la situation de chacun : prévention, MDPH, Projet Régional de Santé, vieillissement des personnes handicapées, élaboration du Schéma autonomie....

IR : Le Conseil Départemental du Var tient-il compte des avis, souhaits et propositions émanant du CDCA ? Et si oui, quelles traductions concrètes en découle-t-il ?

CM : Sur certains sujets, oui. Par exemple, en matière d'actions de prévention de la perte d'autonomie. (amélioration de l'information, augmentation et diversification des actions, meilleure répartition dans le Var). Par contre, le Conseil Départemental n'accorde pas la place que nous souhaiterions au CDCA (pas de communication, refus de prendre en charge les frais de déplacement...).

Une commission a élaboré des propositions et recommandations en matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Elles seront soumises au CDCA. Il est trop tôt pour dire les suites données.

IR : Le Var s'est-il doté d'un dispositif départemental susceptible d'éviter ou de réduire l'isolement des personnes âgées, en particulier de celles seules que ce soit en milieu rural ou urbain ?

C'est là un sujet d'importance : l'isolement touche les personnes éloignées mais aussi celles qui, en cœur de ville, sont en grande précarité. Le CDCA devra s'en saisir, avec les organisations qui composent Monalisa*. La Loi Grand Age et Autonomie devra aborder le sujet.

IR : Selon toi, quels sont les deux ou trois sujets prioritaires sur lesquels le CDCA devrait faire localement porter sa réflexion et ses travaux à l'avenir ?

CM : Pour l'UNSA, la personne âgée est une personne, un citoyen à part entière. Sa parole doit être entendue et ses choix respectés. Comment fonctionnent les Conseils de Vie Sociale, les Conseils des Aînés dans les communes ? Quelles améliorations apporter, quelles autres modalités mettre en place pour recueillir leur parole ?

Le logement alternatif à l'établissement est un autre sujet de réflexion. Logement inclusif, logement intergénérationnel... Là, comme pour l'isolement cité plus haut, le champ est immense car peu de choses existent ici.

Propos recueillis par Jean-Louis Biot

* Monalisa : **Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des Agés**. Dispositif créé en 2014. Sa finalité est la mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude

Comité exécutif de la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées (FERPA)



Le comité exécutif a eu lieu à Bruxelles les 5 et 6 décembre 2019.

Jean-Marc Schaeffer, secrétaire général de l'UNSA Retraités et Joëlle Thiéry y ont participé.

Le secrétaire général de la FERPA : Agostino Siciliano a d'abord transmis un message du nouveau Président du Parlement Européen : David Sassoli.

Monsieur Sassoli a conclu son intervention par un « engagement du Parlement Européen pour apporter une aide aux personnes âgées »

La FERPA n'hésitera pas à solliciter le Parlement pour présenter ses revendications.

Le Secrétaire général de la CES, Luca Visentini, était invité en première partie, il a évoqué les relations avec les nouveaux élus européens en espérant que le combat mené pour un salaire minimum et une pension minimum en Europe puisse aboutir. Il a rappelé son engagement pour que la FERPA puisse obtenir son droit de vote à la CES.

Le secrétaire général Agostino a initié un travail important : une campagne commune des organisations membres de la FERPA. Chaque membre du comité de direction a pris en charge un dossier.

La plus grande partie des travaux de ce comité exécutif a été la présentation de différents thèmes retenus. Après une présentation de la problématique de chacun des thèmes, un questionnaire est proposé aux représentants des organisations pour évaluer la situation dans leur pays.

Le but de ce travail n'est pas de dresser un bilan statistique mais de faire émerger les problèmes. A partir des résultats des questionnaires, les revendications spécifiques de la FERPA seront compilées et serviront de base pour des négociations au niveau des instances européennes ou dans les pays membres.

Voici les thèmes retenus :

- Lutter contre la précarité en Europe (pauvreté)
- Logements adaptés aux personnes âgées
- La pauvreté énergétique
- La santé des personnes âgées
- Les systèmes de retraite
- L'impôt sur les pensions
- La mise en œuvre de la solidarité intergénérationnelle

Les documents complets seront sur le site de l'UNSA Retraités dès qu'ils seront validés.

Une proposition de travail a également été faite par la Présidente du Comité des Femmes : Mireille Paume.

Trois thèmes sont proposés :

1. Evolution des droits des femmes en Europe
2. Place des femmes retraitées dans la société
3. Les rendez-vous du calendrier : 8 mars, droits des femmes ; 25 novembre, violences faites aux femmes